COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 10 décembre 2021 Envoyée le 10 décembre 2021 Affichée le 10 décembre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 16 Votants : 21 Représentés : 6 Absent : 1

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Christophe PITILLI, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON,

Ayant donné procuration :
Marie-Rose GOURY à Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER à Julie NOVELLI, Séverine BUTTIN à Claire MOCELLIN, Sylvain QUILLET à Lionel MARQUES FERREIRA, Stéphanie HYNEK à Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN à Christophe PITILLI

Absente : Mélodie PETOUX

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/109 – FORET COMMUNALE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL SAVOIE MONT-BLANC (CSMB)
Rapporteur Jérémy MERLETTE, conseiller municipal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent de réaliser sur les zones sinistrées de la forêt communale de la commune désignées ci-dessous des travaux de réhabilitation de ces espaces forestiers sinistrés :

Forêt communale de : La Biolle
Canton : La MONTAGNE
Parcelle : 8
Surface ou linéaire à travailler : 2 hectares

- ce nouveau dispositif de financement du Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB) est en faveur de la réhabilitation des espaces forestiers sinistrés avec un objectif de sécurisation et d'adaptation au changement climatique en privilégiant des solutions fondées sur la nature
- il est basé sur un projet de déclinaison et de mise en œuvre sur les parcelles sinistrées de la forêt communale

La somme totale de ces travaux proposés par l'ONF à la commune s'élève à 5 882.16 € TTC (travaux préfinancés par la Commune).
Le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB) pour ces travaux est de 80 % (plafonné à 3.000 €/ha) et est donc estimé à : 4 705.73 € TTC (soit 2 352.87 €/ha)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec une conseillère ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le montant prévisionnel des travaux estimé et le plan de financement proposé par l'Office National des Forêts

.../...

2021/109 – FORET COMMUNALE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL SAVOIE MONT-BLANC (CSMB)
Rapporteur Jérémy MERLETTE, conseiller municipal

- **SOLLICITE** une subvention de 80 % auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc pour les travaux de réhabilitation des zones forestières sinistrées
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce projet

Le Maire,
Julie NOVELLI

Annexe : dossier de demande de subvention

Mairie de la BIOLLE (Savoie)

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 10 décembre 2021 Envoyée le 10 décembre 2021 Affichée le 10 décembre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 16 Votants : 22 Représentés : 6 Absente : 1

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Christophe PITILLI, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON,

Ayant donné procuration :
Marie-Rose GOURY à Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER à Julie NOVELLI, Séverine BUTTIN à Claire MOCELLIN, Sylvain QUILLET à Lionel MARQUES FERREIRA, Stéphanie HYNEK à Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN à Christophe PITILLI

Absente : Mélodie PETOUX

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/110 – MODIFICATION DU REGLEMENT PERISCOLAIRE
Rapporteur Philippe DA SILVA LOPES, Adjoint

Par délibération n° 2021/59 du 23 juin 2021, le Conseil municipal a approuvé le règlement des services périscolaires. Pour des raisons d'organisation, deux points doivent être ajustés :

- les enfants ne pourront plus être déposés à la garderie du matin après 8h15
- les lieux de dépose et de récupération des enfants peuvent être modifiés en fonction des contraintes et besoins du service.

Pour ce deuxième point les parents seront avertis préalablement. Cela nous permettra de répondre aux hausses d'effectif et d'anticiper la phase des travaux prévus en élémentaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du nouveau règlement des services périscolaires

Le Maire,
Julie NOVELLI

Mairie de la BIOLLE (Savoie)

Annexe : Projet de règlement

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 10 décembre 2021 Envoyée le 10 décembre 2021 Affichée le 10 décembre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 16 Votants : 18 Représentés : 6 Absent : 1

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Christophe PITILLI, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON,

Ayant donné procuration :
Marie-Rose GOURY à Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER à Julie NOVELLI, Séverine BUTTIN à Claire MOCELLIN, Sylvain QUILLET à Lionel MARQUES FERREIRA, Stéphanie HYNEK à Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN à Christophe PITILLI

Absente : Mélodie PETOUX

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/111 – ADHESION A L'ASSOCIATION « EAU ET SOLEIL DU LAC »
Rapporteur Philippe DA SILVA LOPES, Adjoint

Madame le Maire rappelle que la production d'énergie renouvelable a été identifiée comme étant un axe majeur du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé lors du conseil communautaire du 14 janvier 2020 à Grand Lac.

Madame le Maire rappelle qu'il est important d'encourager au niveau des communes des projets solaires participatifs de type Centrales solaires citoyennes et de soutenir ces expériences car c'est par un engagement global que naitront des solutions.

Un collectif de citoyens s'est organisé depuis 2020 sur le territoire de Grand Lac en vue de développer la production d'énergie renouvelable. Ce collectif a créé une association de préfiguration dénommée « Eau et soleil du lac » afin de rassembler les citoyens volontaires et de concevoir au niveau technique et financiers des projets de production d'énergie renouvelable. L'association mise sur la complémentarité des énergies hydroélectriques, plus productives en hiver, avec celles issues de panneaux photovoltaïques qui bénéficient d'un ensoleillement plus favorable en saison estivale. La création de cette association est une étape avant la constitution de la société de projet qui portera financièrement les investissements pour les projets.

Plusieurs communes et la Communauté d'Agglomération Grand Lac ont d'ores et déjà validé leur adhésion à l'association.

.../...

2021/111 – ADHESION A L'ASSOCIATION « EAU ET SOLEIL DU LAC »
Rapporteur Philippe DA SILVA LOPES, Adjoint

Considérant que :

- cette initiative est cohérente avec les valeurs portées par le conseil municipal,
- un projet solaire est à l'étude sur notre commune,

Madame le Maire propose d'adhérer à l'association « Eau et Soleil du lac » pour un montant de 10 €, et de l'accompagner dans l'émergence des projets sur son territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec quatre conseillers ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à l'association,
- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 10 € à l'association Eau et Soleil du Lac,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

Le Maire,
Julie NOVELLI

Mairie de la BIOLLE (Savoie)

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 10 décembre 2021 Envoyée le 10 décembre 2021 Affichée le 10 décembre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 16 Votants : 22 Représentés : 6 Absent : 1

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Christophe PITILLI, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON,
Ayant donné procuration :
Marie-Rose GOURY à Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER à Julie NOVELLI, Séverine BUTTIN à Claire MOCELLIN, Sylvain QUILLET à Lionel MARQUES FERREIRA, Stéphanie HYNEK à Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN à Christophe PITILLI
Absente : Mélodie PETOUX

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/112- ACQUISITION FONCIERE POUR REGULARISATION DE VOIRIE – ROUTE DE SAVIGNY

Rapporteur Lionel MARQUES FERREIRA, Adjoint

Monsieur Lionel MARQUES FERREIRA rappelle que dans le cadre du projet de sécurisation de la voirie communale, la commune souhaite le détachement des emprises foncières en bordure des routes afin de les porter à un gabarit suffisant.
Les consorts PERNOUD ont demandé l'alignement de la route de Savigny au droit de leur parcelle.

Une bande de terrain est détachée de la parcelle cadastrée à la section C n°1231, soit une emprise de 13m², répertoriée C n° 1231p.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe d'acquisition d'une bande de terrain détachée de la parcelle cadastrée à la section C n°1231p, d'une superficie de 13 m² et appartenant à Monsieur DERUAZ représentant la SAS DEPOLE,

- **FIXE** le prix d'achat à 5 € le m², montant pratiqué par la commune pour toutes les acquisitions foncières en bordure de voirie,

- **CHARGE** l'étude SCP GIROUD – GUILLAUD de la rédaction de cet acte,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur l'adjoint aux travaux (1er dans l'ordre du tableau) à signer les actes correspondants, ainsi que toute pièce s'y rapportant, avec le vendeur (ou tout autre propriétaire qui se serait substitué à eux).

Le Maire,
Julie NOVELLI

Mairie de la BIOLLE (Savoie)

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 10 décembre 2021 Envoyée le 10 décembre 2021 Affichée le 10 décembre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 16 Votants : 22 Représentés : 6 Absente : 1

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Christophe PITILLI, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON,

Ayant donné procuration :
Marie-Rose GOURY à Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER à Julie NOVELLI, Séverine BUTTIN à Claire MOCELLIN, Sylvain QUILLET à Lionel MARQUES FERREIRA, Stéphanie HYNEK à Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN à Christophe PITILLI
Absente : Mélodie PETOUX

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/113 – CONVENTION DE STAGE EN IMMERSION INTER-COLLECTIVITÉS
Rapporteur Julie NOVELLI, Maire

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

En date du 1er septembre 2021 et par délibération n° 2021/81 – Personnel communal-Modification du tableau des effectifs-Création de postes, le conseil municipal a décidé de créer un emploi à temps non complet chargé du suivi de l'urbanisme et de la gestion du foncier et a autorisé Madame le Maire à procéder au recrutement afférent.
En partenariat avec Grand Lac, il est proposé à l'agent recruté une semaine d'immersion au sein de son Service des Autorisations d'Urbanisme (SAU) qui instruit les permis et déclarations préalables de la commune de la Biolle. Les objectifs de cette immersion sont définis au regard des attentes de la collectivité et de l'agent afin de développer ses connaissances en rapport à sa nouvelle prise de fonction.
Ladite convention est signée à titre gratuit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de stage en immersion inter-collectivités
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer cette convention et tout document afférent

Le Maire,
Julie NOVELLI

Annexe : Projet de convention

Mairie de la BIOLLE (Savoie)